



TOUR D'HORIZON DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL GÉNÉRAL DU 15 JUIN 2023

TOUR D'HORIZON

1. Questions de la
CoUrb et divers

2. Amélioration de la
desserte bus sur
Epinassey

3. AGEPP

4. Travail
« Avenir commun ? »

5. Centre de tri
d'Epinassey

6. Panneau d'accueil
à Mex

7. En vrac

8. Personnel

1. QUESTIONS DE LA CoURB

Biodiversité

- a. **Quels sont les investissements prévus par le Conseil municipal dans le domaine de la biodiversité en ville ?**
- b. **Quelles sont les mesures qui sont prises de manière proactive pour favoriser l'environnement et non en réaction à des risques ?**

Difficile de transmettre des chiffres précis. L'intérêt pour la biodiversité ne peut pas se traduire que par un chiffre. C'est une culture qu'il faut acquérir et implémenter. Tous les projets sont examinés sous cet aspect, avec une intervention possible de notre déléguée QSE pour les projets qui n'iraient pas dans ce sens.

Plus concrètement, l'équipe des TPEV participe à des cours régulièrement (biodiversité des espaces verts organisé par le canton en 2023, gestion des néophytes organisé par le canton en 2022, variantes au désherbant chimique organisé par le SANU en 2022).

La commune participe également le plus activement possible aux projets du PNR, dont la nature en ville.

Enfin, la commune reste ouverte à toute proposition allant dans ce sens, par exemple une mesure suggérée par Pro Natura dans les discussions entourant la carrière sera appliquée dès cette année : fauchage des digues de Vérolliez et ramassage de l'herbe (et non plus broyage de l'herbe) pour un surcoût de CHF 7'000.00.

1. QUESTIONS DE LA CoURB

Énergie

La Commune va-t-elle acquérir des panneaux pour ses propres bâtiments ? Il en irait de l'exemplarité de la commune et d'un intérêt à une relative diminution des charges puisque l'administration utilise essentiellement de l'énergie durant les périodes de production. A ce propos toujours, où en sont les démarches d'obtention du label Cité de l'Énergie ?

La commune souhaite placer des panneaux solaires sur tous les bâtiments qu'elle possède dans la mesure du possible (technique et financier). Toutefois, elle ne peut supporter des investissements massifs sur une ou deux années. Ainsi, tous les nouveaux bâtiments seront équipés de panneaux solaires (obligation légale depuis le 1^{er} janvier 2023) et les anciens bâtiments seront équipés au gré des transformations.

Concernant la labellisation Cité de l'énergie, la phase labellisation est toujours prévue pour l'année 2024. La commune est actuellement dans l'attente d'une offre d'un conseiller Cité de l'énergie qui nous accompagnera dans la démarche.

Quel est le coût pour la commune du projet de soutien à l'achat de panneaux solaires.

La commune supporte le projet d'appel d'offres groupé en payant les interventions du bureau d'ingénieur Planair SA pour les dossiers de Saint-Maurice. Le coût par dossier dépend du nombre de dossiers, soit un forfait de CHF 1200.00 du 1^{er} au 5^{ème} participant, CHF 800.00 du 6^{ème} au 15^{ème} participant, CHF 550.00 du 16^{ème} au 35^{ème} participant. A ce jour, nous tablons sur une participation de 20 à 30 personnes, soit un montant d'environ CHF 25'000.00 à charge de la commune.

1. QUESTIONS DE LA CoURB

Dans quelle mesure la CoUrb peut-elle être associée aux travaux portant sur le PAZ ?

A discuter directement avec la CoUrb. Toutefois, le dossier doit rester confidentiel jusqu'à sa transmission officielle au Conseil général, vraisemblablement au deuxième semestre 2025. Des ateliers pourraient être organisés sur des sujets précis pendant la période de consultation des services.

Où sera relocalisée la HEP qui doit quitter la villa Barman en fin d'année ?

La HEP occupe trois espaces dévolus à des classes dans la villa Barman. Elle conservera une classe (salle de dessin). Pour le reste, la HEP suit sa stratégie propre dont elle ne parle pas nécessairement à la commune.

Où en sont les discussions avec les CFF ?

S'il est fait allusion au quartier de la Gare, oui, l'étude d'urbanisme est en cours et devrait être rendue pour octobre 2023. Elle ne concerne pas uniquement les CFF et la commune, mais également ArmaSuisse, Postimmobilier et le canton.

Concernant la localisation de la HEP, la Place de la Gare reste une option parmi d'autres étudiées avec le canton. L'emplacement devra être arrêté pour fin 2023.

1. QUESTIONS DE LA CoURB

GastroVert

a. Un bilan financier et d'utilisation de GastroVert a-t-il été effectué par la Commune ?

b. Si non, dans quels délais peut-il être effectué ?

Aucun bilan financier et d'utilisation spécifique n'a été réalisé autres que la lecture des comptes annuels.

Pour mémoire, la commune a payé en 2022 un montant de CHF 53'280.00 (compte 730.3612.04) qui représentent les factures de ramassage des déchets verts et de location des bennes (CHF 7'920.00). Par ailleurs, SATOM facture aux communes clientes de GastroVert CHF 70.00 la tonne d'incinération des déchets contre CHF 110.00 aux communes qui ne disposent pas du service. Cela représente une économie de CHF 29'523.00.

A noter que ce service est présent maintenant dans 38 communes à la satisfaction générale.

Gestion des déchets

Quelle est la durée du contrat de gestion des déchets avec l'entreprise mandatée ?

Sachant que la qualité du tri est très importante pour la valorisation des déchets triés, ce contrat contient-il une exigence de qualité du tri ?

Le contrat a été signé pour cinq ans.

La valorisation des déchets est importante pour le Conseil municipal et est requise du mandataire dans le contrat sous ses devoirs (art. 17 : l'exploitant met tout en œuvre pour optimiser la valorisation des déchets au nom et pour le compte du propriétaire des infrastructures).

1. QUESTIONS DE LA CoURB

La plupart des murgères situées sur le territoire communal sont protégées. La question de la responsabilité est claire : les propriétaires sont responsables de l'entretien des murgères. Il semble que la protection est communale : de quand date-t-elle ? Est-elle toujours pertinente ? L'étendue et le niveau de protection des murgères ont-ils récemment été réévalués ou cela est-il prévu à moyen terme ? Les coûts de restauration sont importants. Est-ce qu'un soutien communal est-il envisageable ?

Une réponse écrite sera apportée à cette question dans le courant de l'été 2023.

Où en est le projet de la Grand Rue suite à la consultation populaire ?

Un mandat doit être attribué par appel d'offres d'ici à la fin de l'année pour l'établissement du projet.

La CoUrb peut-elle recevoir un échéancier des prochains projets qui la concernent ?

Cela dit avec grand respect, c'est à la CoUrb de dresser son propre programme et non pas au Conseil municipal de fixer un échéancier pour elle.

1. QUESTIONS DIVERSES

Dans notre séance du CG du 10 mars 2022, j'avais questionné la commune à propos de l'achat d'éoliennes à l'étranger. Est-ce que GENEDIS en a acheté ? Si oui, dans quels pays ? Est-ce qu'elle a envisagé de le faire ou envisagerait de le faire dans le futur ? Il a vu que la ville de Zürich avait investi dans ce domaine. M. Lavanchy avait promis de répondre soit en septembre soit en décembre 2022.

Dans sa stratégie, Genedis se concentre sur des investissements en Suisse : participation dans l'éolien régional Valéole , RhôneEole , Salanfe , parc solaire d'Ovronnaz.

Cette entreprise ne participe à aucun investissement direct en dehors de la Suisse, qui est souvent le fait d'entreprises à formats plus importants. En revanche, Genedis peut acheter de l'énergie en dehors de la Suisse, mais par le biais de gros opérateurs suisses comme AlpiQ ou Axpo. Ces entreprises, elles, travaillent sur ce genre de projet.

Pour la rubrique 84 Tourisme, je souhaiterais connaître le plan marketing de l'office du tourisme pour 2023 et 2024.

Il existe un plan marketing pour les actions de l'office du tourisme. Il est repris d'année en année avec des modifications pour des campagnes ciblées. Ce plan a été remis au bureau du Conseil général qui pourra, s'il le souhaite, l'annexer au procès-verbal de séance.

1. QUESTIONS DIVERSES

Dans le compte 963.4430.31 panneaux photovoltaïques Tuileries, pourquoi n'y a t-il aucun produit ni en 2021 ni en 2022 ?

Réponse à recevoir.

Connaissez-vous le projet intitulé Commune ouVerte lancé par Pronatura (<https://www.pronatura.ch/fr/commune-ouverte>) ? Le projet Commune ouVerte met à disposition des communes une démarche claire et un accompagnement par des professionnels permettant de renforcer l'infrastructure écologique sur le territoire communal et d'encourager une gestion des surfaces communales favorable à la biodiversité. Commune ouVerte s'inscrit dans les réflexions cantonales sur la mise en place de l'infrastructure écologique.

Pronatura offre un accompagnement gratuit aux communes intéressées. Ce soutien permet un premier aperçu du domaine communal, une discussion et un coaching pour effectuer l'inventaire biologique de la commune. Une planification est également proposée. Pronatura offre ce service aux 20 premières communes intéressées, pour le moment.

Le projet est connu de la commune qui a reçu la publicité faite par Pro Natura. On peut aussi citer un autre label, celui de Villeverte obtenu par la Ville de Sierre qui pourrait aussi être intéressant pour notre commune.

La stratégie actuelle de la commune est de se maintenir informée sur ce genre d'initiative. Lorsqu'un coaching ou une étude sont proposés, il y a toujours un impact sur les services communaux au niveau des EPT à mettre à disposition pour faire le lien entre le mandataire extérieur et les équipes communales. Il n'est pas possible de courir trop de lièvres à la fois et de se disperser...même s'il y a intérêt. Aujourd'hui, les équipes sont concentrées sur les projets en cours et seront mobilisées pour accompagner le projet de labellisation de Cité de l'Énergie.

2. AMÉLIORATION DE LA DESSERTE BUS SUR ÉPINASSEY

Mex → Saint-Maurice

	06 58 10	07 59	11 00	12 55	17 15						
Mex VS											
St-Maurice VS, Plan Bouron	● 07 10	● 08 11	● 11 12	● 13 07	● 17 27						
Epinassey	● 07 13	● 08 14	● 11 15	● 13 10	● 17 30						
Les Emonnets, d'en haut	● 06 14 14	● 07 14	● 08 15	● 08 44	● 09 44	● 11 16	● 13 11	● 13 44	● 14 44	● 15 44	● 17 31
St-Maurice VS, cantine	● 06 15	● 07 15	● 08 16			● 11 17	● 13 12				● 17 32
Les Emonnets, d'en bas	● 06 17	● 07 17	● 08 18			● 11 19	● 13 14				● 17 34
St-Maurice VS, gare	● 06 23 14	● 07 23 10	● 08 24	● 08 53	● 09 53	● 11 25	● 13 20	● 13 53	● 14 53	● 15 53	● 17 40
St-Maurice dép.	06 30 14	07 32 10	08 32	09 03 ✕	10 03 ✕	11 32	13 32	14 03 ✕	15 03 ✕	16 03 ✕	17 54 [Ⓐ]
Sion arr.	06 54 14	07 56 10	08 56	09 41 ✕	10 41 ✕	11 56	13 56	14 41 ✕	15 41 ✕	16 41 ✕	18 16 [Ⓐ]
St-Maurice dép.	06 27 14	07 27 10	08 27	09 03 12	10 03 12	11 32 [Ⓐ]	13 27	14 03 12	15 03 12	16 01 15	
Lausanne arr.	07 10 14	08 10 10	09 10	09 04 11	10 04 11			14 04 11	15 04 11	16 48 15	
				09 48 12	10 48 12	12 30 [Ⓐ]	14 10	14 48 11	15 48 11		
								14 48 12	15 48 12		

64026 64028 64030

	18 59	19 11	19 14	18 09	19 15	19 44
Mex VS						
St-Maurice VS, Plan Bouron	● 19 11					
Epinassey	● 19 14					
Les Emonnets, d'en haut	● 18 09	● 19 15	● 19 44			
St-Maurice VS, cantine		● 19 16				
Les Emonnets, d'en bas		● 19 18				
St-Maurice VS, gare	● 18 18	● 19 23	● 19 53			
St-Maurice dép.	18 32	19 32	20 03 ✕			
Sion arr.	18 56	19 56	20 41 ✕			
St-Maurice dép.	18 27	19 27	20 01			
Lausanne arr.	19 10	20 10	20 48			

3. AGEPP

Pour mémoire, les engagements de la Commune de Saint-Maurice sont de deux ordres :

1. Engagement dans le capital action de la société : 4,34 % soit un montant de CHF 217'000.00 (sur un CA de CHF 5'000'000.00)
2. Prêt actionnaire à hauteur de CHF 980'091.00 sur 10 ans (rémunéré à hauteur de 1%).

3. AGEPP

Les experts externes mandatés par AGEPP (MM. Graff & Baumgärtner) et ceux mandatés par l'OFEN confirment notre synthèse des connaissances sur les flux hydrothermaux :

1. Les profils de températures traduisent la présence de flux hydrothermaux ascendants, en particulier vers 1'200 m – 1'400 m TVD et 2'000 m – 2'350 m TVD (gradient th. < 10°C/km).
2. Les écoulements hydrothermaux sont plus importants qu'initialement estimés: plus chauds, donc plus profonds.
3. La distribution des fractures perméables est plus éparse en profondeur que dans les puits actuellement exploités, ainsi les flux concentrés dans des cheminements préférentiels.
4. La zone de pertes de boue importantes rencontrée vers 2'000 m, au sommet de l'anomalie thermique (2'000 m – 2'350 m TVD) correspond vraisemblablement à l'un de ces cheminements préférentiels : la cible prometteuse pour atteindre l'objectif du projet.

3. AGEPP : APPROCHE EN TROIS ÉTAPES

- **Etape 1 : 60 k à 100 k**

Objectifs: déterminer la profondeur cible correspondant à $T^\circ \sim 115^\circ\text{C}$, préciser les modèles tectoniques et hydrodynamiques, évaluer les méthodes d'investigation permettant de localiser les zones de flux proches du forage:

- Analyses complémentaires de données existantes (donnée de diagraphies, activité microsismique naturelle) ;
- Mesures complémentaires peu coûteuses dans la partie supérieure du forage (profil de température \rightarrow 2'000 m) ;
- Simulations numériques : actualisation du modèle hydrodynamique et calculs de faisabilité/dimensionnement de méthodes géophysiques en surface et dans le forage (sismique 3D, sismique VSP surface/forage, EM).

- **Etape 2 : 300 k à 400 k**

Objectif: localiser des zones de flux hydrothermaux à proximité du forage (profondeurs à $T^\circ \sim 115^\circ\text{C}$) avec des investigations géophysiques retenues à l'issue de la phase 1 (c'est-à-dire si les chances de succès sont prometteuses):

- Sismique 3D, sismique VSP, éventuellement Méthode Electromagnétique (EM / méthode ADROK) ;
- Éventuellement analyse plus détaillée d'événements sismiques naturels.

3. AGEPP : APPROCHE EN TROIS ÉTAPES

- **Etape 3 : de 3 à 10 millions**

Objectif : connecter la section ~ 1'900 m – 2'000 m du forage aux flux hydrothermaux localisés en étape 2. Les options possibles sont a priori (si des flux hydrothermaux ont été clairement localisés près du forage) :

- Perforation du casing vers 2'000 m, dans la zone de pertes de boue importantes (si T° suffisante) ;
- Sidetrack dès ~ 1'900 m dans la direction de flux hydrothermaux (longueur supplémentaire a priori ~ 3-400 m) ;
- Diagraphies, mesures de contraintes géomécaniques, tests hydrauliques, évt. stimulation hydraulique «soft».

4. TRAVAIL « AVENIR COMMUN? »

1. Communiqué de presse du 1^{er} juin 2023
2. Vision d'un travail de collaboration avec les communes de Vérossaz et de Massongex pour dessiner une commune à 3
3. Vision d'intégrer à terme les communes du Sud

5. CENTRE DE TRI D'EPINASSEY

- Attestation d'entrée en force de l'autorisation de construire : 30 novembre 2022 (aucun recours n'a été déposé)
- Fin des travaux : septembre 2023



6. PANNEAU D'ACCUEIL À MEX

Bienvenue à Mex !

Vous vous trouvez à 1118m d'altitude dans le petit village pittoresque et atypique de Mex. Son architecture de montagne caractérisée par des ruelles étroites et maisons de pierres, ses habitants accueillants, sa nature intacte et sa vue plongeante sur la Vallée du Rhône sauront certainement vous charmer ! Mex est également le point de départ de nombreuses randonnées dont nous vous proposons un aperçu ci-après.

Belle découverte !

Saint-Maurice

Contact : Saint-Maurice Tourisme
Place de la Gare 2
1900 Saint-Maurice
+41 24 485 40 40
info@saint-maurice.ch
www.saint-maurice.ch / www.st-mex.ch

Photo au printemps 2014. Vue libre des Alpes de la Vallée du Rhône. Saint-Maurice

<p>Auberge de l'Armali</p>  <p>Auberge proposant des mets montagnards et une cuisine de saison avec 24 places en dortoir. Contact : Tel. 027 767 10 70 www.auberge-armali.ch</p>	<p>Société villageoise de Mex</p>  <p>Créée à la suite de la fusion avec Saint-Maurice en 2013, cette société a pour but de renforcer les liens sociaux entre ses habitants en s'impliquant principalement dans l'animation des fêtes villageoises. Facebook : @mextourisme www.mex-vs.ch</p>	<p>Le Tour des Dents-du-Midi</p>  <p>Randonnée de 3 à 5 jours dans un panorama à couper le souffle. Boucle d'environ 18h, 42,5 km, 6'000m de dénivelé. De fin juin à fin septembre.</p> 	<p>L'Aiguille de Mex</p>  <p>Attendre le sommet des gâllarages pour découvrir l'un des plus beaux sites de la région. Boucle d'environ 3h30, 8,5km, 775m de dénivelé.</p> 	<p>L'Au de Mex</p>  <p>Un sentier souvent abrupt et escarpé rejoint un village d'une sauvage beauté, au pied de la Cime de l'Est, culminant à 3278m. Aller simple d'environ 2h, 6km, 750m de dénivelé.</p> 	<p>Le Scex Blanc</p>  <p>Une balade pour profiter de la nature et découvrir le charmant hameau des Planeyes et sa vue époustouflante. Boucle d'environ 2h, 4,5km, 400m de dénivelé.</p> 	<p>Le Tour des chalets</p>  <p>Troisième pittoresque sur le col du Jorat agrémenté de 5 panneaux didactiques sur la faune et la flore. Boucle d'environ 6h, 10km, 850m de dénivelé.</p> 	<p>Col du Jorat et Auberge de Salafte</p>  <p>Parcourir ce sentier en lacets et franchir le fameux col du Jorat à 2220m pour découvrir le cirque de Salafte, son lac et son auberge. Aller simple d'environ 4h, 10km, 1'100m de dénivelé.</p> 
---	---	---	---	--	---	---	---

7. EN VRAC

- Vente des parcelles N°1392 et N°1342 à Epinassey : acte de vente signé.
- Acte d'achat de l'EMS signé avec les partenaires le 25 mai 2023 avec prise de possession à fin juin 2024. Figurera dans le budget 2024 un montant de CHF 110'000.00 en investissement pour la différence entre le montant figurant au bilan et celui de la vente.
- EMS St-Jacques : l'analyse du sol a montré une pollution due à un dépôt de matériaux antérieur à la construction de l'ex-maison Coutaz. Selon l'acte signé (et la loi), cette pollution sera prise en charge par la commune et par le canton. Les montants figureront dans le budget 2025.
- Collège de Saint-Maurice : les travaux devraient débuter en mai 2025 pour les salles de gymnastique du Camp du Scex et juin 2025 ou 2026 pour le collège.
- 1^{er} août 2023 à Mex : il sera l'occasion également de fêter les 10 ans de la fusion. Discours du Président de la commune.
- La rencontre des Saint-Maurice aura lieu à Saint-Maurice Valais le week-end des 7 et 8 juin 2024.
- Par décision du 10 mai 2023, le Conseil municipal a décidé d'adapter les subventions versées aux familles pour les cours de musique dispensés par le conservatoire et l'EJMA et de les porter de CHF 100.00 à CHF 200.00 par enfant et par année scolaire.
- Le projet de téléphérique St-Maurice-Vérossaz a été déposé auprès de l'OFT à Berne. Une réponse est attendue pour la fin de l'année.

8. PERSONNEL – DÉPARTS

- Tanja Broch – OT
(au 31.01.2023)
- Olivier Hähnel - Médiathèque
(au 31.01.2023)
- Claudette Genoud - Médiathèque
(au 31.01.2023)
- Geoffroy Engel – TPEV
(au 28.02.2023)
- Rachel Philippoz – SOC
(au 31.03.2023)
- Johann Wuillemin - TPEV
(au 31.03.2023)

8. PERSONNEL – ARRIVÉES

- Francesca Gillioz – SOC
(au 01.01.2023)
- Sylvain Robatel – Finances, contributions & promotion économique
(au 01.01.2023)
- Estelle Baur – OT
(au 01.03.2023)
- Pauline Meuwly – SOC
(au 01.03.2023)
- Basile Richard – TPEV
(au 01.06.2023)





COMMUNE DE SAINT-MAURICE
GRAND-RUE 79
CP 83
1890 SAINT-MAURICE

ADMINISTRATION@ST-MAURICE.CH
024 486 60 60